

GRB2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme est organisé conjointement par l'Université libre de Bruxelles, l'Université de Mons, l'Université de Liège et l'Université catholique de Louvain, la gestion administrative de ce programme est confiée à l'ULB. Les informations sont disponibles sur le site de l'ULB

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir l'ULB, pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

Le master de spécialisation conjoint en gestion des risques et bien-être au travail (GRB2MC) a pour objectif de vous offrir :

- une réponse aux besoins de formation de différentes catégories de professionnels de la prévention en milieu de travail concernées par le cadre réglementaire défini par la Loi relative au Bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (1996) et ses différents arrêtés d'application ;
- un programme interuniversitaire abordant à la fois les aspects de reconnaissance des risques, d'évaluation et d'amélioration des situations de travail et les aspects psychosociaux d'appréciation des attitudes et des comportements.

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs d'un diplôme universitaire de deuxième cycle ;
- détenteurs d'un diplôme d'enseignement non universitaire de type long tels que le Master ingénieur industriel et le Master en architecture : sur dossier.

Votre programme

Le programme comprend 60 crédits (400 heures) de formation répartis comme suit :

- un tronc commun de 15 crédits concernant la formation multidisciplinaire de base (120 heures), assurant la formation générale, les aspects juridiques généraux, y compris les rôles des différents conseillers en prévention, la sécurité, l'ergonomie, la santé et le bien-être au travail ;
- des modules de spécialisation de 30 crédits chacun et le travail de fin d'étude (TFE) de 15 crédits en relation avec le module choisi :
 - soit en ergonomie : la formation spécialisée (280 heures) procure les connaissances et compétences nécessaires pour l'exercice du métier (présentations de cas pratiques, séminaires participatifs),
 - soit dans les aspects psychosociaux du travail dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel: la formation spécialisée (280 heures) procure les connaissances et compétences nécessaires pour l'exercice du métier (présentations de cas pratiques, séminaires participatifs).

3.3.ERG. Structurer la démarche et procéder à des analyses d'activité des travailleurs sur le terrain, via des observations du travail réel, des entretiens, des analyses techniques spécifiques et en choisissant les outils cohérents avec les enjeux du projet

3.4.ERG. Analyser, mettre en cohérence et synthétiser les données récoltées en vue d'offrir aux destinataires une nouvelle lecture, globale et systémique, de la situation et de son contexte.

3.5.ERG. Proposer des améliorations spécifiques répondant aux difficultés identifiées et valider son diagnostic auprès des opérateurs concernés.

3.6.ERG. Accompagner l'entreprise dans la recherche et la mise en œuvre de solutions, en impliquant les individus concernés dans l'élaboration de solutions structurelles et en les sensibilisant à leur propre bien-être, tout en ayant conscience des stratégies favorables au changement organisationnel

3.7.ERG. Participer à l'évaluation des transformations opérées, afin de préciser les pistes de travail à poursuivre

3.8.ERG. Tout au long de la démarche, développer un regard réflexif sur sa propre pratique professionnelle :

Questionner des situations concrètes ancrées dans ses expériences professionnelles ;

Mettre en lien les apprentissages dans une visée d'action sur le terrain socio-professionnel ;

Confronter théorie et pratique afin d'apprendre à porter un regard critique d'une part, sur le fonctionnement d'une organisation et/ou une situation problématique et d'autre part, sur la théorie en regard de la réalité de terrain (« aller-retour » entre théories et pratiques) ;

De manière spécifique pour les diplômés ayant suivi le module de spécialisation Aspects psychosociaux, y compris la violence, le harcèlement moral et sexuel au travail :

3.1.AP. Initier et mener l'analyse d'une situation relative au bien-être psychosocial des travailleurs ou relative à la violence, au harcèlement moral ou sexuel au travail :

en mobilisant la méthodologie la plus pertinente en regard du contexte,

selon une approche interdisciplinaire et globale de la prévention.

3.2.AP. Identifier les sources d'information fiables et appropriées, et pouvoir communiquer ces informations dans une perspective de participation.

3.3.AP. Recueillir, analyser et interpréter les informations recueillies avec recul critique.

3.4.AP. Identifier les déterminants psychologiques et sociaux des comportements humains et ceux de sécurité, de santé et de bien-être saillants pour l'élaboration de l'intervention et de solutions au niveau psychosocial les plus pertinentes possibles.

3.5.AP. Impliquer les individus concernés dans l'élaboration de solutions, et les sensibiliser/former dans l'intégration de leur propre bien-être.

3.6.AP. Identifier le type d'intervention le plus pertinent en regard de la situation et formuler des solutions au niveau psychosocial et/ou structurelles susceptibles d'engendrer des changements non seulement au niveau individuel mais également dans la perspective de changements aux niveaux organisationnel, culturel et structurel.

3.7.AP. Identifier les leviers d'amélioration de la qualité du travail, en ayant conscience des stratégies favorables au changement organisationnel adaptée à la problématique psychosociale.

3.8.AP. Développer un regard réflexif sur sa propre pratique professionnelle :

Questionner des situations concrètes ancrées dans ses expériences professionnelles ;

Mettre en lien les apprentissages dans une visée d'action sur le terrain socio-professionnel ;

Confronter théorie et pratique afin d'apprendre à porter un regard critique d'une part, sur le fonctionnement d'une organisation et/ou une situation problématique et d'autre part, sur la théorie en regard de la réalité de terrain (« aller-retour » entre théories et pratiques) ;

4. Concevoir et réaliser un travail de fin d'études, mettant en œuvre une démarche scientifique et une méthodologie rigoureuse, pour définir et approfondir une problématique concrète tirée de la pratique professionnelle en matière de gestion des risques et du bien-être au travail, et contribuer à la construction de savoirs et à l'élaboration de pistes d'actions concrètes utiles aux acteurs.

4.1. Définir une problématique concrète dans le champ de la prévention en milieu du travail :

- en précisant son ancrage dans un champ socio-professionnel et sa pertinence en regard de la pratique professionnelle,

- en décrivant la problématique sous ses différents aspects, en prenant soin de distinguer faits, opinions des travailleurs et impressions subjectives personnelles,

- en précisant l(les) angle(s) disciplinaire(s) privilégié(s), le périmètre d'analyse, la(les) question(s) d'étude/d'intérêt.

4.2. Produire une revue critique de la littérature scientifique dont anglophone, en mobilisant les cadres théoriques pertinents, sur cette problématique.

4.3. Formuler les questions posées et les éventuelles hypothèses à vérifiées

4.4. Développer et mettre en œuvre une méthodologie de recueil et d'analyse de données, quantitatives ou qualitatives, rigoureuse, valide, fiable et pertinente en vue de répondre à la(les) question(s) d'étude.

4.5. Analyser et discuter les résultats jusqu'à la critique argumentée :

- en mobilisant de manière appropriée les cadres théoriques pertinents,

- en les confrontant aux hypothèses ainsi qu'à la littérature,

- en lien avec les questions concrètes de prévention et d'intervention.

4.6. Faire preuve d'un esprit de synthèse, formuler des conclusions scientifiques ou des recommandations pratiques et ainsi contribuer à l'avancée des connaissances dans le domaine scientifique ou professionnel.

4.7. Faire preuve d'un esprit concret et proposer des pistes d'intervention et de prévention utiles aux acteurs de terrain, et le cas échéant réaliser un bilan de l'action menée.

4.8. Faire preuve de rigueur, de précision et d'esprit critique indispensables à toute démarche universitaire et ce, dans chacune de ses étapes.

5. Communiquer une information correcte et pertinente adaptée au public visé et interagir de manière constructive avec les différents acteurs impliqués dans une situation donnée.

5.1. Communiquer, à l'oral et à l'écrit, sur des sujets complexes dans le domaine de la gestion des risques et du bien-être au travail de façon correcte, structurée, neutre, argumentée selon les standards de communication spécifiques au contexte et en adaptant sa communication (contenu et forme) au public visé et aux intentions poursuivies.

- 5.2. Dialoguer de manière constructive avec des interlocuteurs variés (employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, conseillers en prévention...).
- 5.3. Reconnaître et prendre en considération la diversité des points de vue et des modes de pensée, remplir la fonction d'interface ou de médiateur entre des points de vue contrastés et gérer de manière constructive les conflits.
- 5.4. Interagir et collaborer efficacement avec différents acteurs impliqués dans une situation donnée en vue de parvenir à une approche commune et cohérente de la gestion des risques de sécurité, santé et bien-être.
6. Agir en tant que préventeur, selon une approche scientifiquement fondée, dans le respect stricte des règles de déontologie, et en ayant intégré une logique de développement continu.

● LGRBE2005

Approche psycho-organisationnelle du bien-être au travail

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

GRB2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Ce programme est organisé conjointement par l'Université libre de Bruxelles, l'Université de Mons, l'Université de Liège et l'Université catholique de Louvain. Les informations concernant les conditions d'admissions spécifiques sont disponibles sur le site de [l'ULB](#).

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir [l'ULB](#), pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

PÉDAGOGIE

Travail de fin d'études

La réalisation du travail de fin d'études (15 crédits) constitue un axe important de la formation. Le niveau de maîtrise des concepts enseignés et l'aptitude de l'étudiant à appliquer ces concepts à un problème concret tiré de sa pratique professionnelle seront évalués à travers ce travail qui fera l'objet d'une défense orale et publique.

Le but est d'amener l'étudiant à mettre en pratique, de façon rigoureuse, une démarche de prévention à propos d'un problème autant que possible relié à sa pratique professionnelle actuelle ou future. L'étudiant devra donc montrer sa capacité à appliquer les principes de la démarche de gestion des risques selon le module de spécialisation choisi dans le contexte d'une situation de travail concrète. Il aura également à utiliser une méthodologie scientifique pour établir une relation entre les facteurs de risque observés et des indicateurs pertinents de la performance du système et de la santé et du bien-être des travailleurs tant au niveau individuel que collectif.

De cet objectif, découlent les principales étapes du travail:

- Description correcte du problème sous ces différents aspects, en prenant soin de distinguer faits, opinions des travailleurs et impressions subjectives personnelles.
- Recherche documentaire et revue critique de la littérature en rapport avec le problème posé.
- Formulation de la ou des hypothèses à vérifier.
- Choix d'une méthodologie d'investigation susceptible d'apporter une réponse aux questions formulées.
- Etude pilote pour tester le protocole d'investigation et, en fonction de ses résultats, programmation définitive de l'étude proprement dite.
- Analyse des résultats obtenus et discussion par rapport aux données de la littérature.
- Elaboration des propositions à présenter à l'entreprise et bilan de l'action menée.

Les critères d'appréciation du jury seront notamment les suivants :

- Pertinence par rapport à la pratique professionnelle;
-

Établissement référent : Université libre de Bruxelles.

Gestion du programme

Personne(s) de contact

- Gestion administrative ULB (+32 2 650 27 77): info.grbet@ulb.be